

M. Yves DENJEAN est nommé chef du Service de la Production Animale

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de M. Yves Denjean, docteur vétérinaire, ingénieur agricole, licencié Sciences, à la tête du Service de la Production Animale, poste demeuré sans titulaire depuis de nombreux mois.

Nous sommes persuadés que les agriculteurs de Tunisie verront avec satisfaction cette nomination qui place ainsi à la tête d'un important service un technicien averti, connaissant déjà depuis de longues années les possibilités de l'élevage de ce pays et les problèmes délicats qu'il soulève chaque jour.

A la Société des Agriculteurs

La réunion inaugurale de la saison 1951-1952 se tiendra à l'Alliance Française, le jeudi 18 octobre, à 9 h. 30.

L'ordre du jour comporte les communications suivantes :

MM. Valdeyron, Directeur du S. B. A. T., et Seguela, Chef de Laboratoire au S. B. A. T. Enseignement technique de la récolte de céréales 1951.

M. Rigardon, Directeur de l'O.N. I.C. - Examen qualitatif et quantitatif de la récolte de céréales 1951. Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à cette réunion.

Le prix des céréales

Le prix du blé tendre tunisien, sain, loyal et marchand, de la récolte 1951, d'un poids spécifique compris entre 75 kilos et 75 kg. 999, à payer aux producteurs est fixé à 3.445 francs le quintal rendu sur wagon gare ou magasin de l'organisme stockeur dans la localité la plus proche du lieu de production ou pour parité de ces conditions.

A ce prix s'ajoute une prime exceptionnelle de modernisation de 155 francs par quintal.

Les bonifications et réfections seront déterminées conformément au barème annexé à l'arrêté.

Le prix du blé dur tunisien hors standards, sain, loyal et marchand de la récolte 1951, d'un poids spécifique compris entre 78 kilos et 78 kg. 999, à payer aux producteurs est fixé à 3.965 francs le quintal rendu sur wagon gare ou magasin de l'organisme stockeur dans la localité la plus proche du lieu de production, ou pour parité de ces conditions.

A ce prix s'ajoute une prime exceptionnelle attribuée en raison des faibles rendements de l'année et fixée à 316 francs par quintal.

(Lire la suite en 2^e page)

Une délégation de la C. G. A. est reçue par le Président PLEVEN

Une délégation du Bureau de la C.G.A., conduite par MM. Pierre Martin, président, et Philippe Lamour, secrétaire général, a été reçue, le 21 septembre, à l'Hôtel Matignon par M. Plevin, Président du Conseil, pour examiner dans son ensemble la situation de l'agriculture. M. Philippe Lamour a indiqué que la délégation avait souligné l'intérêt que présenterait la reprise des pourparlers en vue de l'organisation européenne des marchés agricoles.

Enfin, la délégation a demandé au Président du Conseil qu'une confrontation générale entre les représentants des différents secteurs économiques (salariés, agriculteurs, industriels et commerçants) soit organisée en novembre prochain dans le but de promouvoir une véritable stabilisation de l'économie et arrêter le cycle des hausses. Selon M. Philippe Lamour, M. Plevin se serait montré partisan d'une telle réunion à condition toutefois que l'ordre du jour de celle-ci et les objectifs en soient soigneusement précisés.

CAUSERIE RADIO

A la suite d'un accord avec les Services de la Radiodiffusion, la causerie agricole de la C.G.A. passera sur les antennes de Radio-Tunis tous les mercredis, à 12 heures 15, au lieu du jeudi.

la TUNISIE AGRICOLE

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens (Union de Tunisie de la C. G. A.)

Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Téléphone : 76.45

Abonnement : 500 fr. par an - Versements : C.C.P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » - Tunis R. P. 10.306

Les garants de notre agriculture EN TUNISIE DANS LA MÉTROPOLE



Son Excellence Mohamed SAADALLAH, Ministre de l'Agriculture



M. Paul ANTIER, Ministre de l'Agriculture



M. Camille LAURENS, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture

LA TERRE, CETTE INCONNUE

Nos lecteurs se souviennent de la série d'articles sur l'érosion, parus au début de cette année, sous la signature de M. Marcel Carrière. Nous n'avons pas perdu de vue cette importante question et nous ne saurions mieux faire pour la reprendre que de publier la très intéressante étude, récemment parue dans « La Terre

Africaine », organe officiel de l'Union Algérienne de la C. G. A.

Le sol est le premier élément du capital de l'agriculteur. Il ne devrait pas être nécessaire de le rappeler, en Algérie, où paysans de toutes origines ont apporté, avec leur cassid, leur terre, leur goût de la propriété.

Pourtant, dans ce pays d'espace agricole étroitement limité et de plein essor démographique, ce rappel s'impose tout particulièrement, tant la dégradation et la destruction du sol sont rapides.

Le sol, facteur premier de la production agricole ! Nul n'en discute, mais qui donc s'en soucie ?

Tout se passe comme si, entrée dans un patrimoine, la terre n'avait plus que deux dimensions et ne se trouvait plus caractérisée que par son étendue, demeurait intangible, prête à servir indéfiniment sans exigence aucune.

Chez un agriculteur ordonné, tous les autres biens seront portés à l'inventaire avec leur description. Les animaux d'élevage auront une fiche individuelle, indiquant leur race, leur robe, leur production. Les machines seront l'objet de soins attentifs et, en prévision de leur usure, un fonds d'amortissement sera constitué.

La terre restera mal connue, sauf en ses limites. Rarement, un plan à grande échelle permettra de retracer la forme exacte des parcelles et leurs positions respectives. Plus rarement encore, un bulletin d'analyses, se rapportant d'ailleurs généralement à un seul échantillon, renseignera sur sa composition prétendue moyenne.

Des travaux des années des années, la mémoire gardera le souvenir imprécis.

Sans passé et sans avenir, la terre ne mérite-t-elle vraiment nulle considération ?

L'hiver qui vient de s'achever, a pourtant marqué nos sols au point d'émouvoir même ceux qui, indifférents à la notion complexe de « potentiel biotique », n'attribuent d'autre fonction à la terre que celle de « porter » les récoltes.

Ne voient-ils pas ce support disparaître !

Semences emportées avec la terre, pièces morcelées par des griffes d'érosion interdisant le passage des machines, roche mise à nu, voici les signes d'une usure que nul amortissement ne vient équilibrer.

Il y a quelques années, nous allions chercher nos exemples d'érosion dans le Nouveau Monde, où des millions d'hectares ont été ruinés par une exploitation abusive. Depuis que nous observons mieux ce qui se passe chez nous, il nous est permis de ne pas aller aussi loin; nous sommes servis, à domicile, dans certains endroits, en quelques années, perdu leur capacité nourricière.

Généralement, le travail d'érosion est assez lent pour ne pas troubler la quiétude de l'agriculteur, vivant au jour le jour. Cependant, le connaît-il des propriétés dont l'espace cultivé diminue chaque année de façon visible.

Dans l'une de celles-ci, une pièce mise en culture voici quatorze ans, a perdu depuis une couche de cinquante centimètres d'excellente terre. La roche est partiellement apparente. La valeur de cette parcelle est tombée de 80.000 à 5.000 francs l'hectare. Le propriétaire a perdu, en quatorze ans, les quinze-seizièmes de son capital.

A la suite de l'Amérique, nous avons entrepris de lutter contre l'érosion, en notre Service de la Défense et Restauration des Sols a mis au point des méthodes efficaces que son aîné d'Outre-Atlantique, le Soil Conservation Service, ne dédaigne pas.

La protection des terres menacées d'Algérie est non seulement urgente, mais entreprise. Cependant, que de difficultés à vaincre sur le seul plan psychologique. Avant que la première banquette soit tracée, c'est l'éducation de l'agriculteur qui est à reprendre.

Même lorsque, pour des raisons d'intérêt général, les travaux de protection sont gratuits, l'opposition se manifeste.

L'un invoque la nécessité de labourer dans le sens de la pente pour

bien chausser sa charrue. Un autre pense à la réduction de surface cultivable entraînée par l'établissement des banquettes. Un troisième répugne à modifier ses habitudes.

Aucun ne pose le problème en termes clairs. « La terre s'en va. Il faut la retenir, même au prix de quelques sacrifices, ou à bref délai cesser de cultiver. »

L'érosion pluviale est le mode de destruction du sol le plus apparent. N'en existe-t-il pas d'autres ?

N'avons-nous pas de terres malades, des terres qui s'épuisent et d'autres stérilisées par le sel, notamment ?

Que de problèmes là encore négligés par l'exploitant décidé à tout ignorer de ses terres, exception faite de la superficie indiquée par le bail ou l'acte de vente.

La science du sol est encore jeune; peu nombreux sont ceux qu'elle intéresse. Pourtant, combien elle paierait vivante aux agriculteurs, si ceux-ci prenaient l'habitude d'observer et de noter le comportement de leurs parcelles; si, conscients de la personnalité de la terre, ils se montraient résolus d'en percevoir le mystère; si, persuadés de l'importance primordiale du sol en tant qu'élément de leur capital de production, ils décidaient de tout mettre en œuvre pour le conserver.

Et s'il est des agriculteurs pour penser qu'au delà de nos intérêts personnels, il existe des obligations envers l'humanité, ne faut-il pas rappeler ce que disait récemment un spécialiste des problèmes de nutrition, Pearson, après de minutieux calculs : « Les régions du monde réelles productives sont limitées, et il n'y a guère que vingt ares par personne. »

Georges REUTT, Ingénieur des Services Agricoles.

La Conférence sur l'écoulement des produits nord-africains s'est tenue à Paris du 12 au 17 Septembre MM. N. ZAOUCHE, CATTOIR et H. BACCOUCHE y ont défendu le point de vue des producteurs

Du 12 au 17 septembre, s'est tenue à Paris la conférence qui réunit chaque année les délégués des producteurs et négociants avec les représentants de l'Administration de la Métropole, de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc pour étudier en commun le problème de l'écoulement des produits nord-africains.

La délégation de Tunisie comprenait cette année pour les producteurs : M. Nouredine Zaouche (Agrumes), qui défendait en même temps l'ensemble de la production nord-africaine en sa qualité de Président du Comité Permanent Nord-Africain des Agrumes, M. Hachmi Baccouche (dattes), M. Cattoir (Office de l'Huile); pour les négociants exportateurs : M. David; pour l'OTUS : MM. Sekutowicz, directeur, et Secondi. L'administration était représentée, de son côté, par M. Cartry, Secrétaire Général adjoint du Gouvernement et président de la délégation, M. Vibert, du Secrétariat Général, Villaudy, du Ministère de l'Agriculture, et Tourteau, du Ministère du Commerce.

Au cours de cette conférence, M. Zaouche a particulièrement insisté sur la nécessité vitale pour nos producteurs d'agrumes de pouvoir exporter leurs produits sur la Métropole sans avoir à souffrir de la concurrence espagnole qui, étant donné les difficultés à notre production. De son côté, M. Baccouche, parlant au nom des producteurs de dattes, a demandé que vu les difficultés actuelles du conditionnement des dattes en Tunisie, il soit permis aux producteurs de la Régence d'exporter en toute liberté sur certains pays d'Europe. En ce qui concerne l'huile d'olive, il a été fait état une fois de plus de la nécessité pour la Métropole d'assurer l'écoulement des huiles tunisiennes avant toutes autres huiles étrangères et de l'importance que pouvait avoir une publicité active sur l'accroissement nécessaire de la consommation.

D'après les échos qui nous sont

parvenus et les comptes rendus de presse qui ont paru depuis, il semble que satisfaction ait été donnée à ces demandes et nous sommes les premiers à nous en réjouir, espérant qu'enfin il soit tenu compte de l'avis des producteurs dans une question qui les intéresse au prochain chef.

Nous rappelons que l'U. T. C. G. A. ne cesse de proclamer la nécessité pour l'économie tunisienne de voir ainsi les producteurs consultés chaque fois qu'il s'agit de l'écoulement de leurs produits et nous remercions MM. Nouredine Zaouche et Hachmi Baccouche, tous deux membres de notre organisme, d'avoir su défendre avec succès ce point de vue qui nous est cher.

Le prix du blé tendre tunisien, sain, loyal et marchand, de la récolte 1951, d'un poids spécifique compris entre 75 kilos et 75 kg. 999, à payer aux producteurs est fixé à 3.445 francs le quintal rendu sur wagon gare ou magasin de l'organisme stockeur dans la localité la plus proche du lieu de production ou pour parité de ces conditions.

A ce prix s'ajoute une prime exceptionnelle de modernisation de 155 francs par quintal.

Les bonifications et réfections seront déterminées conformément au barème annexé à l'arrêté.

Le prix du blé dur tunisien hors standards, sain, loyal et marchand de la récolte 1951, d'un poids spécifique compris entre 78 kilos et 78 kg. 999, à payer aux producteurs est fixé à 3.965 francs le quintal rendu sur wagon gare ou magasin de l'organisme stockeur dans la localité la plus proche du lieu de production, ou pour parité de ces conditions.

A ce prix s'ajoute une prime exceptionnelle attribuée en raison des faibles rendements de l'année et fixée à 316 francs par quintal.

(Lire la suite en 2^e page)

A ce prix s'ajoute une prime exceptionnelle de modernisation de 180 francs par quintal.

Les bonifications et réfections applicables aux blés durs livrés hors standard seront déterminées conformément au barème annexé à l'arrêté.

Le prix de l'orge tunisienne, sain, loyal et marchand de la récolte 1951, d'un poids spécifique compris entre 58 kilos et 58 kg. 999, à payer aux producteurs est fixé à 2.134 francs le quintal rendu sur wagon gare ou magasin de l'organisme stockeur dans la localité la plus proche du lieu de production ou pour parité de ces conditions.

A ce prix s'ajoute une prime exceptionnelle attribuée en raison des faibles rendements de l'année et fixée à 316 francs par quintal.

(Lire la suite en 2^e page)

Influence des eaux de condensation interne

Si la récolte des céréales a été, en 1951, fortement déficitaire pour l'ensemble de la Tunisie, certaines régions furent moins éprouvées, et dans ces-ci, certains propriétaires, et certaines natures de terres plus favorisées donnèrent des rendements normaux, dépassant même, parfois, le chiffre de leur production moyenne.

Des 25 quintaux de Florence à l'hectare, obtenus avec 205 millimètres tombés d'octobre à mai -- ce total constitué de pluies de quelques millimètres, trop souvent suivies de vents desséchants, avec seulement deux précipitations de plus de 20 millimètres (1) -- firent s'exclamer ceux qui, ayant semé, vécurent des mois dans l'anxiété : « On se demande vraiment comment et avec quoi a poussé cette récolte. »

Peut-être faut-il en chercher l'explication dans la pratique des façons profondes : labours ou sous-solages, augmentant la perméabilité du sol à l'air, la circulation de cet air et favorisant les condensations internes; la nuit principalement, alors que, pendant la journée, la couche superficielle, meuble et sèche, s'oppose à l'évaporation.

La théorie de la condensation interne n'est pas nouvelle puisqu'elle avait été émise par Aristote au IV^e siècle avant notre ère; elle peut être définie ainsi : l'air extérieur (souvent, dans nos régions, plus humide qu'on ne le croit communément) pénètre dans le sol d'autant plus facilement que les espaces vides sont plus nombreux entre les particules de terre; il y trouve généralement, pendant la saison chaude, une température inférieure à celle de la surface, se refroidit, et, par suite, une grande partie de la vapeur d'eau qu'il contient se condense (2). On peut penser qu'il y a absorption par l'argile quand le terrain est suffisamment poreux, et que l'argile le restitue aux plantes.

Mais des mesures, effectuées par M. Chaptal il y a une vingtaine d'années dans la région de Montpellier, ont montré que des dépôts représentant 6 mm. 5 s'effectuent, en moyenne, journellement dans le sol par condensation, soit 2.300 mm. par an : plus de trois fois la moyenne des pluies qui est de 700 m. (3).

Il est certain qu'en Tunisie, où le degré hygrométrique de l'air est, en général, assez élevé, ces condensations doivent être également très im-

portantes, et qu'il faut favoriser au maximum la circulation de l'air dans le sol, dans les bonnes terres à blé, en évitant le tassement par les travaux, et en sous-solant ou labourant profondément le plus tôt possible après la moisson.

M. Ginestoux, ancien Chef du Service Météorologique de Tunisie, décrivant un condensateur d'eau atmosphérique de son invention (4), écrivait, en 1934, la phrase suivante prononcée à la Société des Agriculteurs de Tunisie par le Président de cette Compagnie, M. Delorme : « Je suis persuadé que la condensation de la vapeur d'eau de l'air joue, en agriculture tunisienne, un rôle dont l'importance est à déterminer, qui, à mon avis, doit être beaucoup plus grande qu'on ne croit; peut-être même pour certaines de nos régions tunisiennes est-elle égale ou supérieure à celle des pluies. »

L'obtention de bonnes récoltes, malgré des pluies insuffisantes, semblerait le démontrer, et il est à souhaiter que des mesures analogues à celles de Montpellier soient effectuées dans différentes régions de la Régence.

Car il semble, en ce pays, beaucoup plus sage de tabler sur le phénomène précité que sur d'hyponthétiques pluies supplémentaires, jusqu'à présent jamais provoquées.

R. DUBREIL.

(1) 21 mm. 9 le 22 octobre et 25 mm. 5, le 12 novembre.

(2) un mètre cube d'air à 25° et 75 % d'humidité contient 17 gr. 2 d'eau à 10°, il ne peut plus en contenir que 9 grs. 36 et à 5°, 6 gr. 79.

(3) F. Bœuf : « Le blé en Tunisie » et F. Trombe : « Les eaux souterraines ».

(4) Bulletin de la Direction de l'Agriculture, 4^e trimestre 1934.

L'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie Ses tenants et ses aboutissants

Une interview de M. JEAN BRIOL son directeur général

C'est dans son bureau du 60, rue de Portugal, sobriement agencé et symboliquement décoré d'un cep de vigne stylisé, portant de lourdes grappes que nous recueillons M. Jean Briol, directeur général de l'U.C.V.T., à qui nous venons - pour vous - demander quels sont les tenants et aboutissants de cet important organisme, de création récente.

Dès la prise de contact, nous lui proposons un plan, celui que nous avons adopté pour toutes nos enquêtes : origine, réalisations actuelles, projets d'avenir. Ce plan, notre interlocuteur veut bien l'agréer, et sans plus tarder il nous rappelle comment l'Union des Coopératives Viticoles a vu le jour : « Elle est née de la guerre ».

EN DEUX ETAPES

Dans les mois qui suivirent la libération de la Tunisie, rappelle M. Briol, des personnalités françaises du monde agricole local constituèrent une société coopérative, avec l'appui des organismes de même nature et l'assistance des autorités du Pays. Cette première société avait pour objet l'acquisition de domaines et de terres appartenant à des ressortissants d'une puissance alors en guerre avec la France et ses Alliés. Ses activités, constituant une première étape vers la création de l'U.C.V.T., sont aujourd'hui terminées, et elle était, au bout de quelques années, en état de mettre, à la disposition des Anciens Combattants rendus à la vie civile, 150 lots ruraux. Elle avait elle-même effectuée le loissement des propriétés entrées dans son patrimoine, et avait également prévu et préparé - toujours en liaison avec l'Administration - les conditions d'attribution, de paiement et de mise en valeur des prochaines dévolutions.

Ainsi les circonstances avaient-elles favorisé l'existence, la mise sur pied d'une formule originale de coopération, intervenant entre les Pouvoirs Publics d'une part et le secteur privé agricole d'autre part, et ce, dans le but, que l'on ne saurait citer blâmer, de marquer aux combattants la gratitude de « l'arrière ». Tout était prêt, dès lors, pour la seconde étape ».

L'IDEE MAITRESSE

L'idée maîtresse, poursuit M. Briol, qui a présidé à la création de l'Union, est qu'il convient d'associer en Tunisie la coopération viticole, au même titre que, par exemple, la coopération bière et le lait, à une politique nationale. Et il me plaît de vous faire saisir que que des aujourd'hui nous abordons le stade final de cette entreprise : nous, U.C.V.T., couvrons la région de Tunis, le Cap-Bon, le secteur du Mornag. D'autre part, les « vieilles coopératives viticoles (Schuikqui et autres) doivent s'intégrer, comme nous l'avons fait, dans un plan d'ensemble.

La viticulture est, en effet, l'activité agricole dans laquelle la coopération a un rôle à jouer, plus indispensable que dans n'importe quelle autre branche. Je m'explique : le déracinement, la reconstitution du vignoble, la vinification surtout, ne pourraient être assurés, en raison de l'heure actuelle être assurés, en raison des frais qui les entraînent, par des viticulteurs agissant individuellement. Il faut une question de prix de revient

teurs, qui, agriculteurs, ne connaissent que trop cette sorte de problème.

D'autre part, seule la coopération peut mener une politique nécessaire de qualité, et de constance dans la qualité d'un produit qui doit répondre aux besoins et aux exigences du marché français, marché de gros qui connaît une petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».

DES REALISATIONS

Pourriez-vous, afin d'illustrer cette petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».

DES REALISATIONS

Pourriez-vous, afin d'illustrer cette petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».

DES REALISATIONS

Pourriez-vous, afin d'illustrer cette petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».

DES REALISATIONS

Pourriez-vous, afin d'illustrer cette petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».

DES REALISATIONS

Pourriez-vous, afin d'illustrer cette petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».

DES REALISATIONS

Pourriez-vous, afin d'illustrer cette petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».

DES REALISATIONS

Pourriez-vous, afin d'illustrer cette petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».

DES REALISATIONS

Pourriez-vous, afin d'illustrer cette petite étude qui risquerait de perdre de vue, est faite pour rendre des services à ses sociétaires, - en l'espèce à de petits et moyens viticulteurs ».



TAKELSA Nouvelles cuves de fermentation (34 hl. 600)

(Photo Robert Allal)

titive notre seul débouché extérieur. Sauf à notre production s'écoule et dans la Métropole.

« J'insiste aussi sur la nécessité, que nous avons comprise, de respecter scrupuleusement les règles strictes de la coopération véritable, règles que la notre commence par le bas. C'est-à-dire à l'échelon coopérateur, simple adhérent, et non par le haut. Une coopération... »

(Lire la suite en 3^e page)

LE COIN DU VITICULTEUR

PRODUCTION DE VIN
CROISSANTE EN ITALIE

La récolte vinicole en Italie sera cette année-ci supérieure de 10 à 15 % à la précédente. Toutefois, dans les provinces du Nord, le degré alcoolique sera inférieur de 2 à 3 points à celui des vins de la récolte 1950.

Le mauvais temps retardé la date des vendanges qui commencent dans le Piémont vers la mi-octobre.

Dans le sud de la péninsule et en Sicile, la récolte en cours est très belle en quantité et en qualité.

Les vins vieux à fort degré (14-15° et plus) se paient 250 lire le degré-hecto (450 litres) et en Sicile les vins nouveaux sur la base de 160 frs le degré hecto (250 litres).

Les vins italiens, qui ont pris une importance croissante sur les marchés extérieurs, sont donc meilleur marché que les vins français, la différence étant de 30 à 40 %.

LES EXPORTATIONS ESPAGNOLES DE VINS EN 1950

D'après le « Messager », l'Espagne, au cours de l'année 1950, a exporté 640.000 hectolitres de vins de diverses qualités, d'une valeur de 437 millions de pesetas.

Le pays qui vient en tête pour la valeur des vins espagnols exportés est l'Angleterre avec 130.000 hectolitres pour un montant de 151 millions de pesetas; viennent ensuite Cuba avec 50.000 hect. valant 80 millions de pesetas, puis la Suisse avec 210.000 Hl. de vins de qualité courante valant seulement 43 millions de pesetas.

LA 3^e FOIRE INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN

Du 6 au 21 octobre prochain, aura lieu à Montpellier la 3^e Foire Internationale de la Vigne et du Vin. A cette occasion, des dégustations commentées de vins français et étrangers se dérouleront dans le cadre du Salon International des Vins.

Les 16 et 17 octobre, avec le concours de l'Institut Technique du Vin, auront lieu de très importantes démonstrations de motoviticultrice et d'équipement viticole qui sont la réplique, pour la culture de la vigne, de la manifestation de motoviculture de Semlis qui intéresse plus particulièrement les autres cultures.

LA PRODUCTION VINICOLE ESPAGNOLE

La production vinicole de l'Espagne est estimée, cette année, à 20 millions d'hectolitres environ.

MARCHÉ DU VIN EN HAUSSE DANS LA METROPOLE

Les vendanges qui s'achèvent en Algérie sont presque générales dans les départements méridionaux. Début octobre, elles ont commencé dans le Sud-Ouest.

Il n'y a pas pratiquement encore la vente de vins nouveaux dont la circulation ne peut intervenir qu'à partir du 1^{er} octobre, à l'exception de quelques arrivages de vins de Tunisie.

Les prix progressent d'une façon continue et l'alignement s'opère pour les secteurs où elle avait été moins sensible comme pour les vins rouges ordinaires en Gironde. Hausse malgré le décalage du solde de la récolte 1950 décidé par un décret paru au « Journal Officiel » du 26 septembre et attendu impatiemment depuis huit jours. Ce retard administratif a d'ailleurs suscité des protestations qui étaient légitimes, puisqu'un accord total existait sur ce point.

Dans le Midi, le prix de 230 fr. est un minimum pour les vins de moins de 10°; ceux de 10° sont à 300-305. Les 11° valent 340 à 350 et le plafond à 500 fr. et plus est atteint pour les vins des Côtes-du-Nord.

En Algérie, les prix à la production vont de 340 à 420 fr. pour les vins de 1950 avec quelques francs de moins pour les vins de 1951.

Ailleurs, formés sur toute la ligne et nette revalorisation par rapport aux taux antérieurs.

Il est évident que depuis le 1^{er} septembre, les caves de vins vieux se sont bien vidées; le trafic par camions-étiers et par fer a été intense.

IMPRIMERIE LA RAPIDE

Le gérant responsable: COANET

VITICULTEURS!



ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
**GRÈLE
INCENDIE
ACCIDENTS**
BÉTAIL
MAISON DES AGRICULTEURS
6, Avenue Roustan — TUNIS

LA VIE SYNDICALE

SYNDICAT AGRICOLE
DES PRODUCTEURS
DES NORD ET CENTRE
Réunion d'information

Le Syndicat Agricole des Producteurs des Nord et Centre de Tunisie avait invité les agriculteurs des régions d'Aïn-el-Asker, Bir M'Cherga, Bou-er-Rebia et Armand-Colin à assister à une réunion d'information professionnelle qui s'est tenue dimanche 30 septembre, à Armand-Colin.

Au cours de cette réunion présidée par M. Georges Reynier, Président du Syndicat, assisté de M. Louis Vincent, Syndic pour la région; M. Chacun, Directeur de la C.G.A.; et de la Fédération des Coopératives Agricoles, après avoir remercié les agriculteurs d'être venus nombreux, insista sur la nécessité de se grouper pour mieux défendre les intérêts de la profession et particulièrement la valorisation et l'écoulement des produits du sol. Il développa ensuite les buts du Syndicat dans la région de la C.G.A., et le bilan de l'activité de cet organisme au cours des douze derniers mois, activité qui s'est traduite par de nombreuses démarches, la plupart couronnées de succès dans les divers secteurs de la production agricole.

A l'issue de la réunion et après examen de diverses questions posées, les assistants décidèrent d'adresser

à M. le Directeur des Travaux Publics une pétition demandant la remise en état des routes desservant la région et qui sont toutes dans un état lamentable.

Carnets de reçus

Nous portons à la connaissance des syndics et des membres du Syndicat que les carnets de reçus circulants actuellement n'ont plus cours à compter du 1^{er} octobre 1951 et que seuls les carnets de reçus portant sur chaque feuillet et en rouge le cachet du Syndicat Agricole des Producteurs des Nord et Centre de Tunisie, sur deux lignes horizontales et le cachet rond de la C.G.A. sont désormais valides.

Nous mettons en garde tous les agriculteurs qui se verraient délivrer un reçu ne répondant pas à la description ci-dessus.

Nous nous excusons auprès des syndics d'une pareille mesure qui nous est imposée par suite d'irrégularités qui ont été constatées dans la région de la proche banlieue de Tunis. Le Conseil d'Administration du Syndicat renouvelle à son tour toute la confiance qu'il leur a manifestée jusqu'à présent.

Nous demandons aux différents syndics de vouloir bien nous faire parvenir d'urgence les carnets qui cessent ainsi d'avoir cours et nous leur adresserons, en échange, un carnet du nouveau modèle.

LE COIN DES AGRUMES

« LES AGRUMES », de H. REBOUR

Nous rappelons aux agriculteurs que le Centre de Documentation Agricole, 72, avenue Jules-Ferry, à Tunis, détient encore quelques exemplaires de la dernière édition de l'ouvrage de M. H. Rebour, « Les Agrumes », au prix de 670 francs.

LA RECOLTE ALGERIENNE D'AGRUMES

Le « Messager » nous signale que la récolte d'agrumes a été, cette année, exceptionnelle en Algérie. Elle a atteint, relativement, basses, 2.500.000 quintaux d'agrumes dont 1.700.000 seulement ont été exportés. La quantité restant en Algérie a permis ainsi l'éclosion d'une variété considérable de nouvelles marques de jus de fruits qui rivalisent en effort de publicité. Ces divers fruits, qui ont largement été aidés par le plan d'industrialisation de l'Algérie.

Etant donné qu'il est prévu chaque année 1.500 ha. supplémentaires plantés en agrumes, et que l'on envisage d'ores et déjà pour 1952 une récolte de 3.000.000 de quintaux, le problème de l'écoulement des fruits va se poser avec une acuité plus grande encore. Les producteurs envisagent des mesures très sérieuses pour accroître le potentiel d'exportation, car il est à présent certain que la multiplicité des jus de fruits ne peut plus guère progresser sans risquer de porter une sérieuse atteinte au marché de ces fabrications.

LA CULTURE DES AGRUMES EST-ELLE POSSIBLE EN FRANCE ?

Il semble bien que si l'on voulait s'y appliquer, la culture de certains agrumes puisse être envisagée en France, bien plus au nord que leur aire actuelle de plantation.

En effet, de nombreux hybrides peuvent être créés qui résistent à des températures relatives basses. Aux U.S.A., il n'est pas rare de voir la température descendre à -2 et même -5 pendant plusieurs heures dans des régions où poussent des agrumes. Pendant l'hiver 1948-49, une couche de glace se déposa même sur les fruits et les feuilles de certains arbres, après le chablis d'une légère neige. Par ailleurs, des travaux récents récents affirment que certaines variétés obtenues par des méthodes génétiques spéciales peuvent affronter des climats continentaux à été secs et chauds (40°) et hivernaux froids avec des chutes de température à -20°.

Les agrumes sont cultivés en tranchées et celles-ci sont fermées l'hiver par des châssis de verre recouverts d'isolants divers. Au Daghestan, certains citronniers atteignent de cette manière 3 m. de haut et donnent une production abondante en décembre.

LA CONFERENCE DE PARIS POUR L'ECOLEMENT DES PRODUITS NORD-AFRICAINS

Nos lecteurs ont lu en première page le compte rendu succinct de l'activité de M. Noureddine Zaouche, Président du Comité Permanent Nord-Africain des Agrumes lors de la Conférence de Paris.

Nous voudrions cependant, ici, publier les conclusions du remarquable rapport qu'il y a présenté et dont on peut prendre connaissance au bureau de la C.G.A.

Signalons, en outre, que M. Zaouche avait, quelques jours avant, assisté à la réunion franco-espagnole tenue à Saint-Sébastien à la demande du gouvernement français et ayant pour but de discuter entre professionnels des deux pays de la possibilité d'harmoniser l'écoulement des agrumes espagnols et nord-africains sur le marché français.

Les conclusions du rapport

1^o Réalisation du contingent espagnol
a) 15.000 tonnes (dont 10.000 de mandarines) avant le 15 décembre 1951;
b) arrêt total et effectif des importations d'agrumes espagnols, du 1^{er} décembre au 15 février 1952;
c) Importation en provenance d'Espagne, de 150.000 tonnes, à partir du 15 février 52;

2^o Droits de douane de 35 % sur valeur wagon-départ au taux de la

pesa calculé sur des bases saines et invariables;

3^o Règlement obligatoire par accord sur leur valeur minima exprimée en francs;

4^o Suppression des importations espagnoles non prévues à l'accord commercial (comptes E.F.A.C., compensation prévue ou tout autre système) pendant la fermeture officielle;

5^o Conditionnement obligatoire et interdiction du vrac;

6^o Renforcement du contrôle phytosanitaire des agrumes et application du contrôle de qualité prévu par la circulaire du 19 juillet 1951 du Ministère de l'Agriculture (J.O. du 14 juillet 1951).

ENTRE NOUS

François, 39 ans, célibataire, ancien élève de l'Ecole Universelle et Cours Pignat, ayant été contremaître fabrication agglomérés, chef d'expédition dans Raffinerie et agent-inspecteur d'Assurances, cherche emploi. Tunis, 20 rue de la République, pour projection ou surveillance domaine exigeant activité et initiative. Possède permis de conduire et cherche éventuellement emploi intéressant la mécanique chez oléfacteur, vinaficteur, etc... ou dans services ventes, achats, inspection. Ecrire Tunisie Agricole N° 3325.

François, 23 ans, fils d'agriculteur français, 2 ans de stage dans ferme tunisienne, grande pratique agricole et grandes connaissances mécaniques, cherche situation d'avenir en Afrique du Nord.

Accepterait agronomie ou secondaire. Cherche exploitation pour débiter. Ecrire Paul Haulin, à Braye en Thiérache (Aisne).

Tunisien, 35 ans, marié, 2 enfants, ancien cuisinier, cherche emploi de manutentionnaire dans fabrique ou usine ou tout autre emploi. Ecrire Tunisie Agricole N° 3324.

Le Prix des Céréales

(Suite de la 1^{re} page)

Les bonifications et réfections seront déterminées conformément au barème ci-dessous.

Les orges dites de « brasserie » de la récolte 1951 bénéficieront, en outre, d'une prime de 200 francs par quintal, à condition de répondre aux caractéristiques suivantes:

Poids spécifique: 68 kilos à l'hectolitre;

Faculté germinative, après 120 heures, au moins égale à 92 pour cent de la totalité des grains (orgerons et grains étrangers non compris).

La prime de 200 francs par quintal d'orges de brasserie n'est pas faite obstacle à l'application des bonifications pour poids spécifiques et, le cas échéant, des réfections pour impuretés telles qu'elles seront déterminées conformément au barème annexé à l'arrêté.

AVOINE

Le prix de l'avoine tunisienne, saine, loyale et marchande de la récolte 1951, d'un poids spécifique compris entre 47 kg. 500 et 48 kg. 500, sera fixé à 2.034 francs par quintal, plus ou moins le droit de magasinage de l'organisme stockeur dans la localité la plus proche du lieu de production ou par parité de ces conditions.

Le prix s'ajoute une prime exceptionnelle de 200 francs par quintal, à condition que les rendements de la récolte soient supérieurs à 306 francs par quintal.

Les bonifications et réfections seront déterminées conformément au barème annexé à l'arrêté.

Les divers articles du décret finissent les primes prévues, les recouvrements, les infractions.

Des annexes concernant les bonifications, les réfections, etc., compléteront l'arrêté.

TAXES

Art. 8. — Le taux de la taxe de statistique, instituée par le décret du 6 octobre 1949, est fixé à 30 francs par quintal de blé tendre et d'orge, d'avoine, de maïs, et de sorgho blanc de la récolte 1951.



POTASSE D'ALSACE

O. N. I. A.

PECHINEY-PROGIL

vous offrent :

Pour vos céréales :

» » légumineuses :

» » agrumes :

Engrais à utiliser immédiatement. N'oubliez pas que les engrais phosphatés et potassiques doivent toujours être enfouis.

Contre la Cératite :

Hexafor sur les Brise-Vents

Hexapoudre sur le sol

Hexafix et Dédélo sur les fruits

Pour la protection des grains :

Chlorocuprine

Chloroblé (Hexachlorure de benzène)

Gammapoudre : H. C. H. sans odeur

POTASSE D'ALSACE

O. N. I. A.

PECHINEY-PROGIL

100, rue de Serbie — Tél. 76-11



POTASSE D'ALSACE

O. N. I. A.

PECHINEY-PROGIL

vous offrent :

Pour vos céréales :

» » légumineuses :

» » agrumes :

Engrais à utiliser immédiatement. N'oubliez pas que les engrais phosphatés et potassiques doivent toujours être enfouis.

Contre la Cératite :

Hexafor sur les Brise-Vents

Hexapoudre sur le sol

Hexafix et Dédélo sur les fruits

Pour la protection des grains :

Chlorocuprine

Chloroblé (Hexachlorure de benzène)

Gammapoudre : H. C. H. sans odeur

POTASSE D'ALSACE

O. N. I. A.

PECHINEY-PROGIL

100, rue de Serbie — Tél. 76-11

Le traitement des semences est un traitement qui paie

De toutes les techniques de défense des cultures, la désinfection des semences est bien celle dont la rentabilité est la plus indiscutable, la dépense à engager étant absolument infime par rapport à la valeur des récoltes à protéger.

Pour les céréales, par exemple, les dépenses ne représentent par hectare que la valeur de 2 à 8 kg. de blé si l'on ne considère que les achats de produits ou 4 à 10 kg. si l'on tient compte de la main-d'œuvre, cela pour préserver une récolte généralement comprise entre mille et trois mille kgs.

C'est donc une prime d'assurances contre les maladies dont le taux s'exprime non pas en centèmes, mais en millièmes de la récolte, et l'opportunité de consentir une prime aussi infime n'est en aucun cas discutable même dans les régions où les céréales paraissent, de façon habituelle, particulièrement saines.

Si donc certains agriculteurs ne traitent pas encore ou traitent mal, leur conduite est toujours indéfinissable du point de vue économique et tient uniquement à ce qu'ils se rendent mal compte des pertes de

récolte dues aux maladies transmissibles par les semences, et de la possibilité de les éviter, ou à ce qu'ils restent maladroitement fidèles à de vieilles traditions de traitements par infime par rapport à la valeur des récoltes à protéger.

Pour les céréales, par exemple, les dépenses ne représentent par hectare que la valeur de 2 à 8 kg. de blé si l'on ne considère que les achats de produits ou 4 à 10 kg. si l'on tient compte de la main-d'œuvre, cela pour préserver une récolte généralement comprise entre mille et trois mille kgs.

C'est donc une prime d'assurances contre les maladies dont le taux s'exprime non pas en centèmes, mais en millièmes de la récolte, et l'opportunité de consentir une prime aussi infime n'est en aucun cas discutable même dans les régions où les céréales paraissent, de façon habituelle, particulièrement saines.

Si donc certains agriculteurs ne traitent pas encore ou traitent mal, leur conduite est toujours indéfinissable du point de vue économique et tient uniquement à ce qu'ils se rendent mal compte des pertes de

contre la carie du blé, maladie qui a causé de très graves dégâts (« blé punais ») jusqu'au jour où les premiers remèdes ont commencé à être employés : « vitriolage » des semences au sulfate de cuivre ou traitement au formol.

Depuis lors, ces remèdes, efficaces contre la carie du blé, mais brutaux et susceptibles de nuire au pouvoir germinatif, ont été remplacés par des produits nouveaux plus efficaces et plus sûrs, et en même temps on a appris à lutter également contre de nombreuses autres maladies transmises par les semences et contre lesquelles le cuivre était et reste sans effet.

C'est en Tunisie, que grâce aux remarquables travaux de Chabrolin, alors directeur du S.A.B.T., est née la « chlorocuprine »; ce remarquable produit, qui n'a jamais été égalé encore comme efficacité. C'est également en Tunisie, exactement dans les sous-sols des silos de La Manouba, que le même Chabrolin installa la première machine mondiale destinée à lutter contre le charbon du blé (Ustilago Tritici). Les semences, par un procédé assez délicat, sont trempées pendant 10 minutes dans une eau chaude à 52 degrés. Les germes du charbon sont tués.

LES PRINCIPALES MALADIES ET LES REMÈDES

Les premiers traitements des semences ont été dirigés exclusivement

contre la carie du blé, maladie qui a causé de très graves dégâts (« blé punais ») jusqu'au jour où les premiers remèdes ont commencé à être employés : « vitriolage » des semences au sulfate de cuivre ou traitement au formol.

Depuis lors, ces remèdes, efficaces contre la carie du blé, mais brutaux et susceptibles de nuire au pouvoir germinatif, ont été remplacés par des produits nouveaux plus efficaces et plus sûrs, et en même temps on a appris à lutter également contre de nombreuses autres maladies transmises par les semences et contre lesquelles le cuivre était et reste sans effet.

C'est en Tunisie, que grâce aux remarquables travaux de Chabrolin, alors directeur du S.A.B.T., est née la « chlorocuprine »; ce remarquable produit, qui n'a jamais été égalé encore comme efficacité. C'est également en Tunisie, exactement dans les sous-sols des silos de La Manouba, que le même Chabrolin installa la première machine mondiale destinée à lutter contre le charbon du blé (Ustilago Tritici). Les semences, par un procédé assez délicat, sont trempées pendant 10 minutes dans une eau chaude à 52 degrés. Les germes du charbon sont tués.

LES PRINCIPALES MALADIES ET LES REMÈDES

Les premiers traitements des semences ont été dirigés exclusivement

contre la carie du blé, maladie qui a causé de très graves dégâts (« blé punais ») jusqu'au jour où les premiers remèdes ont commencé à être employés : « vitriolage » des semences au sulfate de cuivre ou traitement au formol.

Depuis lors, ces remèdes, efficaces contre la carie du blé, mais brutaux et susceptibles de nuire au pouvoir germinatif, ont été remplacés par des produits nouveaux plus efficaces et plus sûrs, et en même temps on a appris à lutter également contre de nombreuses autres maladies transmises par les semences et contre lesquelles le cuivre était et reste sans effet.

C'est en Tunisie, que grâce aux remarquables travaux de Chabrolin, alors directeur du S.A.B.T., est née la « chlorocuprine »; ce remarquable produit, qui n'a jamais été égalé encore comme efficacité. C'est également en Tunisie, exactement dans les sous-sols des silos de La Manouba, que le même Chabrolin installa la première machine mondiale destinée à lutter contre le charbon du blé (Ustilago Tritici). Les semences, par un procédé assez délicat, sont trempées pendant 10 minutes dans une eau chaude à 52 degrés. Les germes du charbon sont tués.

LES PRINCIPALES MALADIES ET LES REMÈDES

Les premiers traitements des semences ont été dirigés exclusivement

contre la carie du blé, maladie qui a causé de très graves dégâts (« blé punais ») jusqu'au jour où les premiers remèdes ont commencé à être employés : « vitriolage » des semences au sulfate de cuivre ou traitement au formol.

Depuis lors, ces remèdes, efficaces contre la carie du blé, mais brutaux et susceptibles de nuire au pouvoir germinatif, ont été remplacés par des produits nouveaux plus efficaces et plus sûrs, et en même temps on a appris à lutter également contre de nombreuses autres maladies transmises par les semences et contre lesquelles le cuivre était et reste sans effet.

C'est en Tunisie, que grâce aux remarquables travaux de Chabrolin, alors directeur du S.A.B.T., est née la « chlorocuprine »; ce remarquable produit, qui n'a jamais été égalé encore comme efficacité. C'est également en Tunisie, exactement dans les sous-sols des silos de La Manouba, que le même Chabrolin installa la première machine mondiale destinée à lutter contre le charbon du blé (Ustilago Tritici). Les semences, par un procédé assez délicat, sont trempées pendant 10 minutes dans une eau chaude à 52 degrés. Les germes du charbon sont tués.

LES PRINCIPALES MALADIES ET LES REMÈDES

Les premiers traitements des semences ont été dirigés exclusivement

contre la carie du blé, maladie qui a causé de très graves dégâts (« blé punais ») jusqu'au jour où les premiers remèdes ont commencé à être employés : « vitriolage » des semences au sulfate de cuivre ou traitement au formol.

Depuis lors, ces remèdes, efficaces contre la carie du blé, mais brutaux et susceptibles de nuire au pouvoir germinatif, ont été remplacés par des produits nouveaux plus efficaces et plus sûrs, et en même temps on a appris à lutter également contre de nombreuses autres maladies transmises par les semences et contre lesquelles le cuivre était et reste sans effet.

lage modernes, on avait pris l'habitude d'augmenter de 10 à 30 kg. les quantités de semences à employer par hectare lorsqu'on avait procédé au vitriolage des semences, sans toujours — faute de chiffres — s'apercevoir que c'était une solution ruinieuse.

Comme il ne nuit jamais aux semences, même meurtries, il n'est pas toxique, et est d'un emploi très facile, c'est le produit anti-carie à recommander. Un petit semer se donner le luxe de faire consommer volontairement à la volaille de la ferme les restes de semences traitées qui n'auraient pas été utilisées aux semences.

2^o Hexachlorobenzène : Mais la chimie moderne a mis au point des produits nouveaux qui présentent une remarquable efficacité contre la carie du blé. Il s'agit de l'hexachlorure de benzène qui n'a pas pour conformation l'hexachlorocyclohexane. L'hexachlorure de benzène ou chlorobenzène dans la nomenclature Pechiney-Progil, est un produit énergique, sûr et économique.

Comme il ne nuit jamais aux semences, même meurtries, il n'est pas toxique, et est d'un emploi très facile, c'est le produit anti-carie à recommander. Un petit semer se donner le luxe de faire consommer volontairement à la volaille de la ferme les restes de semences traitées qui n'auraient pas été utilisées aux semences.

3^o Produits organo-mercureux : Enfin, dans la gamme de produits nouveaux, l'industrie chimique a commercialisé depuis longtemps : à des organo-mercureux. Ces produits sont très efficaces, non seulement contre la carie du blé, mais aussi contre les charbons, fusarioses et autres maladies transmissibles par les semences.

Malheureusement, ces produits sont très toxiques pour l'homme et les animaux domestiques et beaucoup d'agriculteurs répugnent à juste titre à confier ces produits à une main-d'œuvre, hélas, trop souvent négligente. La législation sur les organo-mercureux a d'ailleurs imposé un certain nombre de règles, de façon à limiter les accidents.

Les distributeurs doivent obligatoirement inscrire leurs ventes sur un registre avec le nom de l'acheteur. Tout détenteur d'organo-mercureux dans des armoires fermées à clef ou dans des locaux inaccessibles au public.

LES PRINCIPALES MALADIES ET LES REMÈDES

Les premiers traitements des semences ont été dirigés exclusivement

contre la carie du blé, maladie qui a causé de très graves dégâts (« blé punais ») jusqu'au jour où les premiers remèdes ont commencé à être employés : « vitriolage » des semences au sulfate de cuivre ou traitement au formol.

Depuis lors, ces remèdes, efficaces contre la carie du blé, mais brutaux et susceptibles de nuire au pouvoir germinatif, ont été remplacés par des produits nouveaux plus efficaces et plus sûrs, et en même temps on a appris à lutter également contre de nombreuses autres maladies transmises par les semences et contre lesquelles le cuivre était et reste sans effet.

C'est en Tunisie, que grâce aux remarquables travaux de Chabrolin, alors directeur du S.A.B.T., est née la « chlorocuprine »; ce remarquable produit, qui n'a jamais été égalé encore comme efficacité. C'est également en Tunisie, exactement dans les sous-sols des silos de La Manouba, que le même Chabrolin installa la première machine mondiale destinée à lutter contre le charbon du blé (Ustilago Tritici). Les semences, par un procédé assez délicat, sont trempées pendant 10 minutes dans une eau chaude à 52 degrés. Les germes du charbon sont tués.

LES PRINCIPALES MALADIES ET LES REMÈDES

Les premiers traitements des semences ont été dirigés exclusivement

contre la carie du blé, maladie qui a causé de très graves dégâts (« blé punais ») jusqu'au jour où les premiers remèdes ont commencé à être employés : « vitriolage » des semences au sulfate de cuivre ou traitement au formol.

Depuis lors, ces remèdes, efficaces contre la carie du blé, mais brutaux et susceptibles de nuire au pouvoir germinatif, ont été remplacés par des produits nouveaux plus efficaces et plus sûrs, et en même temps on a appris à lutter également contre de nombreuses autres maladies transmises par les semences et contre lesquelles le cuivre était et reste sans effet.

C'est en Tunisie, que grâce

عدد ١٤٣
نمن النسخة ٢٠ فرنكا
الاشتراك عن سنة ٥٠٠ فرنكا
توجه الدفعات الى الحساب الجارى
البريدى لجامعة التعااضيات الفلاحية للقطر
التونسي - القنطرة المركزية ١٠٣٠٦
الادارة : شارع جول فيري عدد ٧٢
تونس - تليفون عدد ٤٥ - ٧٦
يوم السبت ٥ محرم ١٣٧١
الموافق ٦ أكتوبر ١٩٥١

تونس الفلاحية

أسسها جامعة التعااضيات الفلاحية القطر التونسي وجامعتي
التقانات الفلاحية ونقابت الاختصاصيين الفلاحين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للرس - ج)

الات خاصة للابار

أريد ان ابين لكم اليوم على معنى البيان
بعض حالات خاصة للابار .
أ - كان احدهم قد حفر بئرا في عمق
عشرين مترا لكنه حسب ذكره لم يعط كمية
كافية من الماء فخارته فكرة التعمق به خمسة
امتر اخرى فلم يزد شيء في كمية الماء ،
فزد في تعمقه خمسة امتر اخرى بحيث بلغ
عمق البئر ثلاثين مترا وهنا وجد نفسه تلقاء
سرايب يجوف الارض ضاع في خلاياها ماؤه
واذ ذاك فقط جاء لاستشارتي فقلت له « كان
عليك اشعاري بذلك من قبل اذ كان في الطوق
التعمق به مترين فقط واذا شاهدنا انه لم
يعط من الماء أكثر مما اعطى من قبل فانسا
توقف الاعمال عند ذلك الحد اما الآن فان
بشركم قد ضاع عليكم » .
ب - فلان يملك غرس برتقال وبشترين في
المائة المائبة المعهودة ، ولما انحط مستوى
المائدة بصورة فادحة وأصبحت الاشجار على
حالة رديئة للغاية اقبل فلان على لاخذ رأيي
في الامر فشرعنا في اجراء اختبار على العين :
وعثرنا على انه توجد فعلا طبقة مياه عميقة
لكن يجب الا يعول عليها بل يجب على الاقل
تحسين حالة البئر التي هي احسن من احتها
وذلك بالزيادة في عمقه مترين واحداث
مجرىين صغيرين متقابلين الواحد تجاه
الاخرى وبهذه الطريقة ربما استجلبنا قليلا
من ماء البئر المجاورة وهذا امر معهود لان
الجار يستطيع ان يفعل ايضا مثل ذلك .

كانت هناك قطعة من الحجر سادمة للتعب
المذكور ومن حينها اذنت بافراغ البئر من
الماء وانزال مساعد مصحوب بمعمل قصد ازالة
الحجر المذكور واحداث حفر كبيرة بارض
البئر وما كاد يقوم بالمهمة حتى تدفقت المياه .
ج - فلان عقار توجد به عدة طبقات من
الصوان وله فيه بئر موجودة بركن عامر بالماء
لكنه يعطى قليلا منه حيث كان موقعه على ضفة
السيال الجارى بطن الارض ، وقد ذكر لنا
الملاك انه نزل لقاع البئر ومعه فأس ضرب به
عرض الحائط من جهة قطار من الصخر شرر
من النار فانتقل للجهة المقابلة لها فوجد الصخر
لينسا - هنا اتضح الامر تماما - ومن حينها
ضبطت خط سبيل الماء فوق سطح الارض
بواسطة عصا وخط نفق طوله اربعة امتر
يجب حفره بالصخر اللين وبذلك تمكنا من
الاستيلاء على كامل مياه السيل .
د - هناك عقار انتقلت ملكيته اخيرا من يد
مالك ليد آخر كان حفر به المالك القديم بئرا
عمقها عشرة امتر بالماء العذب لكن بعد مدة
ظهر له ان يزيد في عمقها فوقع في طبقة مياه
مالحة فصارت البئر غير صالحة للاستعمال ، ولما
استدعاني الملاك الجديد ذهبت اليه وبالاختبار
اتضح لي وان طبقة الماء العذب توجد ابتداء من
عمق ثمانية امتر وعند البلوغ لعمق ١٧ مترا
يقع العنور على طبقة الماء المالح ، وكم كنت
مسرورا عندما عثرت على سيل بطبقة الماء
العذب وهو السيل الوحيد الذي يخترق ذلك
العقار وعزمتا على حفر بئر تبعد عن الاولى
بعشرين مترا .

لقد حذرت المالك الجديد بقولي له : عندما
تبلغ في الحفر طبقة الماء تعلمني بذلك واذا ذلك
نظر في الحالة من جديد لان الحذر مرتين
اجدى من الحذر مرة واحدة .

ولست هناك وسيلة اخرى للزيادة في حجم
الماء الذي هو في هذه البلاد عزيز جدا .
ت - وواحد آخر له بئر عمقها ٥٢ مترا
ومع ذلك فهي ناضبة من الماء وقد قال لي
صاحبها : « في القديم شاهدت هذه البئر مملوءة
ماء لاقصى حد ، وبالاختبار على عين المكان
تبين وان البئر ليست متركزة على سيل او
طبقة من المياه وانما بارض صوان قابلة
للاختراق ولا تزود البئر من الماء في السنين
الممطرة الا بواسطة خندق منحدر من المرتفعات
المجاورة لها ، والآن لا يمكن القيام باى عمل
بل يجب ترقيب فصل الامطار .
ث - فلان كنت حفرته له قبل الحرب بئرا
دات ماء عذب - وهذا من الاعتبار بمكان لانه
كان يملك بشرين ماؤهما اجاج غير صالح
للاستعمال ، لكن البئر التي حفرتها اصبحت
بدورها بعد مدة طويلة اجاجا وبالبحث على
العين اتضح وان طبقة الماء العذب قد نضبت
بسبب الجفاف ولا تعطى البئر من جديد ماء
حلوا الا بعد نزول مطر غزير .
ج - وآخر كان يتعاطى خدمة جنان كبير
لكن كانت له بئر غريبة في بابها ، فبالرغم عن
موقعها في وسط سيل فان الماء يجري بجانبها
ولا تتدفق منه بشيء ، وباختبارها شاهدت من
الجهة التي ينحدر منها الماء شقبا بالحائط مثل
الثقاب التي ينحتها البناءون بالجدران لوضع
المادرات من اللوح فساءت هل يخترق الثقب
كامل سمك الحائط ؟ فوجدت ان لا حيث

ويستفاد من الانباء التي وردت لنا وما
كتبته الصحافة التي صدرت بعد تاريخ انعقاد
المؤتمر ان المطالب التي ادلى بها نواب الشمال
الافريقي قد استجيب ونحن اول من يعلن
السرور بذلك مؤملين ان تلقى دائما اراء
منتجينا في المسائل التي تمهم اول وبالذات
حظها من العناية والالتفات .

انا نذكر في الختام بان اتحاد القطر التونسي
للس . ج . أ . ما انك يعلن ما هناك من الفائدة
الكبرى التي تعود على الاقتصاد التونسي في
استشارة المنتجين كلما كان الامر يتعلق
بترويج منتجاتهم ونشكر السيدين نور الدين
الزاوش والهاشمي البكوش عضوي مؤسستا
من اجل دفاعهما المجيد عن وجهة نظر تعز
علينا .

ان فلاحه الارز في المغرب الاقصى منذ عام
١٩٤٩ بلغت ٦٥٠ هكتار في ١٩٥٠ و ٢٥٠٠
هكتار في ١٩٥١ ، وان المساحات المبدورة
تكفي لتسييد حاجيات المغرب الاقصى التي
تقدر ب ١٠٠٠٠٠٠ قطار في السنة ، وللاتجار
في الانتاج كان من اللازم تجهيز معمل للارز
خصوصا لتنظيف وتقسير الارز .

وقد اليح السيد نور الدين الزاوش في هذا
المؤتمر بصفة خاصة في بيان ما يشعر به منتجو
القوارص من الضرورة الحيوية في وسق
منتجاتهم لفرانسا وهم في مأمن من اذابة
المزاحمة الاسبانية التي نظرا للتسهيلات
التي كانت تحف بها لحد الآن انما تعطى
ضربة قاسية لاتاجنا ، وتكلم السيد الهاشمي
البكوش من جهته باسم منتجي التمر مطالبا
نظرا للصعوبات الحالية المتتية من تطريف
التمور بالايلة التونسية بان يسمح لمنتجي القطر
التونسي بالتصدير بكامل الحرية لبعض الاقطار
الاروبية .

اننا نذكر في الختام بان اتحاد القطر التونسي
للس . ج . أ . ما انك يعلن ما هناك من الفائدة
الكبرى التي تعود على الاقتصاد التونسي في
استشارة المنتجين كلما كان الامر يتعلق
بترويج منتجاتهم ونشكر السيدين نور الدين
الزاوش والهاشمي البكوش عضوي مؤسستا
من اجل دفاعهما المجيد عن وجهة نظر تعز
علينا .

وان فلاحى الارز بالمغرب الاقصى الواقع
تشيظهم من طرف الادارة كونوا تعااضية
واحدوا هذا المعمل الذي دشنه المقيم العام ،
ويحتوى على آلات موددة من ايطاليا سواء
للتقبة او للتنظيف كما وقع تكوين معمل
تحليل صغير ليقوم بدرس الحبوب عند وصولها
الى التعااضية .
(عن النشرة الاقتصادية الجهوية
للجنوب التونسي - اوت ١٩٥١)

تقدم جريدة « تونس الفلاحية »
بالتهنئة الخالصة للحضرة الشامخة العلية
وللامة التونسية قاطبة ولكافة قرانها
ومشتركيها في تونس وعموم الاقطار
العربية بمناسبة حلول العام الجديد جملة
الله مباركا ميمونا على الجميع واجرى فيه
الحير والرهغد حتى يقبل عسرنا الى يسر
وضيقنا الخالى الى فرج ووفر انه السميع
المجيب .

عام مبارك سعيد
تقدم جريدة « تونس الفلاحية »
بالتهنئة الخالصة للحضرة الشامخة العلية
وللامة التونسية قاطبة ولكافة قرانها
ومشتركيها في تونس وعموم الاقطار
العربية بمناسبة حلول العام الجديد جملة
الله مباركا ميمونا على الجميع واجرى فيه
الحير والرهغد حتى يقبل عسرنا الى يسر
وضيقنا الخالى الى فرج ووفر انه السميع
المجيب .

اسعار الحبوب في عام ١٩٥١
صدر قرار من معالى وزير الزراعة بتاريخ
٢٤ سبتمبر في تعيين اسعار الحبوب بصفة
رسمية في الايالة التونسية كما ياتى :

قمح الفاربية : ف ٣٤٤٥ القنطار مع اضافة
جائزة قدرها فرنكات ١٥٥ تدفع للمستغل اذا
كان هذا الاخير متسوغا .
القمح الصلب - ف ٣٩٦٠ القنطار مع اضافة
جائزة قدرها ف ١٨٠ تدفع على نفس الشروط
المتعلقة بقمح الفاربية .

الشعير - ف ٢١٣٤ القنطار مع اضافة جائزة
قدرها ف ٣١٦ في القنطار تدفع من اجل ضعف
المحاصيل اثناء العام .
القميصية - ف ٢٠٣٤ القنطار مع اضافة
جائزة قدرها ف ٣٠٦ في القنطار تدفع من
اجل ضعف المحاصيل اثناء العام .

الهدرسمة الفلاحية « سيدى النصر »
بسمحة
نعذر عن عدم تمكننا من نشر قائمة التلامذة
المقبولين للدخول لمدرسة سمنجة حيث ان
وزارة الزراعة لم توجه لنا جريدة المقبولين
المذكورين .

اخفضوا الاسعار التي تكلف بها منتجاتكم
بتعويض الموتور المحرك بالاياساس
بموتور ديزال عصى
موتورات

دوق
ديزال

اتاج محلات ايسرات وشركائنا
قد هيئى صنع بكيفية تسمح له بالركوب
على اية عربة صناعية او تراكور
الموتور دوق هو ارفع الموتورات من نوع
ديزال المعروضة بالاسواق العالمية من حيث
الانتاج في ناحيتي القوة والحجم .

ذو اسطواناتين القوة ٣٠ خيول بخارية
ذو اربع اسطوانات القوة ٧٥ خيول بخارية
ذو ست اسطوانات القوة ١١٥ خيول بخارية
استرشدونا تجدوا اخصائيين على ذمتكم

الموتور ديزال
معمل الاشغال الميكانيكية
٢٨ نهج فلاتير بتونس - رقم التليفون ٢٠٠٨٥

سانحة رفع الاجور

نعلم انه من العدل بقد ظهور سعر
القمح بصفة رسمية وادراجه بالعدد
الاخير من الرايد الرسمي التونسي
ان يتبع ذلك تعديل للاجور الفلاحية ،
وتقول ان ذلك التعديل من باب العدل
ولو اننا نستطيع ان نؤكد - وهذه
الارقام بين ايدينا - ان نسبة الزيادات
الحاصلة للاجور بالنسبة لعام ١٩٤٩
وبالنظر لسعر الحالى للقمح لا تزال
والحق يقال مسفرة عن غنم خفيف
لفائدها .

على ان المنتجين مصلحة كبرى في
تسمية مقدره الشراء التي لجمهور
الاجراء الذين هم معظم المستهلكين .
ومراعاة من جهة اخرى للعامل
الانسانى الذى يرمى لرفع المستوى
الحيوى للانسان في المجتمعات التي هي
في تطور مستمر حتى يكون تحسين
حظ العمال مائشيا لارتفاع درجة
ذلك التطور من حيث الزمان والمكان
فان المنتجين يرون كما قلنا انه من
الطبعى ان يقع هذا التعديل للاجور
بصورة معقولة ويؤملون حصوله بصورة
ناجزة ايضا .

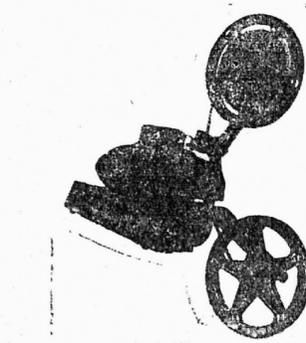
هذا وانما يوجد في الصناعة الفلاحية
صنف من العمال طالما اسدل عليه
حجاب النسيان ، وهذا الصنف هو
صنف النظار ، فسواء اكانوا مديري
ضيعات او وكلاء او نظارا فان الامر
الذى يقتضى رفع الاجور في الفلاحة
قد تجاهلهم بصورة مطردة وقد آن
الوان فيما نعتقد ليعيد ذكر المساعى
العديدة التي قامت بها الس . ج . أ .
في هذا الصدد وبقيت جميعها بدون
نتيجة بحيث اننا لا نرى غضاة في ان
نقول اننا تحملنا في هذا الموضوع
خيات متوالية وفي كل مرة تجاهنا
اجوبة غامضة وتسويقية .

انا نرى والحق يقال ان اطار النظار
الفلاحيين هو في حاجة لان ينظم
تعلما محكما ، فالسعى النقابى الذى
هو ليس سعيًا ثوريا في كل الاحيان بل
هو اداة التعبير العصرية عن مختلف
اصناف العمال ينبغى ان يظفر بنتائج
لم نظفر به نحن ولم نفرح به .
وهذا لا يمننا من الآن ان نخاطب
ضامير المستأجرين مهيين بهم ان
يدلوا من غير انتظار صدور الامر
مربيات نظارهم .

الا اننا نقول بغاية الصراحة وبدون
مؤاربة كاذبة انه لا ينتظر الحل العادل
القاطع لمجيزة كل تدمر الاما عسى
ان تقرره الحكومة في هذا الصدد .
ففى وادى « الحقوق والواجبات »
اذا كانت هذه الاخيرة غير مرتبة وغير
منظمة (كاشغال الحصاد والبذر في
النهار كما في الليل) فان الحقوق يجب
ان تسطر وتحدد على وضغ النهار ،
وتحدددها بقطع مادة القيل والقيل
ويضع حدا لكثرة الجدال لان النصوص
لا يجادل فيها وانما تطبق ويمثل اليها
والخلاصة ان هذا الصنف من العملة
الذين عليهم المعول ونعنى بهم صنف
النظار الذين يرجع لهم جانب وافر
من الفضل في رقى وازدهار فلاحتنا
التونسية هم في حاجة ككل صنف من
العمال سواهم لان يعرفوا حقوقهم
ضرورة انهم ما تجاهلوا يوما من الايام
واجاباتهم ، وهل جزاء الاحسان الا
الاحسان .

خارقات الارض
ماركة بيمر موند
شكل س . س . ٢٠ للتركتور على سلسلة ديزال د ٤
شكل س . س . ٣٠ للتركتور على سلسلة ديزال د ٦
شكل س . س . ٤٠ للتركتور على سلسلة ديزال د ٧
اشكال متنقنة ذات صنع متين يتحمل جميع الاشغال مهما كانت صلابتها
سنة خارقة تحت طلب كل راغب ، موجودة منها كمية اللهم الا اذا
بيعت في الائتناء

محلات ب . بارنان
٩١ - شارع قوطاج بتونس - رقم التليفون : ١٩ - ٤٧ - ٦٦ - ٠٢



اقبلوا على شراء

آلات التصوير السينمائي
من عدسات وابعاش الاشعة
العائنة والناطقة
لدى الاخصائين في السينما للهواة
قوتو سينما
٦ نهج عاصمة الجزائر - بتونس
فوتوماتون
بطحاء السفارة - بتونس
اشكال مختلفة من العدسات
واباشات اشعة وتوابها
ومجموعات ذات بال من الافلام
العائنة والناطقة معدة للكراء
- تسهيلات في الدفع -